

*Initiatives parlementaires*

nous avons entendu des témoins. Tous les députés auraient dû entendre les histoires d'horreur et les problèmes associés au Régime de pensions du Canada, aux prestations d'invalidité et aux prestations que bien des gens se voient refuser, même s'ils ont versé leurs cotisations, faute de renseignements et de lois adéquates.

Le Régime de pensions du Canada a besoin d'être révisé et ce projet de loi constitue le premier pas dans cette direction. Le député a signalé un des aspects à améliorer, mais, en tant que parlementaires, nous devons examiner l'ensemble du Régime de pensions du Canada et penser à l'avenir pour veiller à ce que les gens soient protégés et ne soient pas privés des prestations auxquelles ils devraient avoir droit.

Je félicite le député de Don Valley-Est pour l'excellent travail qu'il a accompli.

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, je me demande tout d'abord si je pourrais avoir le consentement de la Chambre pour partager le temps qui m'est accordé avec la députée de Calgary-Sud.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentement unanime pour permettre au prochain orateur du parti ministériel d'intervenir?

**Des voix:** D'accord.

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, je veux, à ce moment-ci, exprimer mon appui à l'égard de cette motion et de toute mesure pouvant être prise pour améliorer le sort des Canadiens qui ont versé des cotisations au Régime de pensions du Canada lorsqu'ils travaillaient, qui ont dû ensuite quitter leur emploi à cause d'une invalidité et qui, actuellement, ne sont pas admissibles aux prestations d'invalidité simplement parce qu'ils n'en ont pas fait la demande dans les délais prescrits. Je crois qu'on doit louer toute initiative visant à améliorer la situation.

Je crois que c'est extrêmement injuste que des gens qui ont cotisé au régime et qui devraient être admissibles aux prestations d'invalidité se voient refuser ces prestations simplement parce qu'ils en font la demande trop tard. Je crois qu'il a été question de cela pendant le débat sur le projet de loi C-39, et c'est d'ailleurs un point qui a été soulevé souvent à la Chambre par moi-même et par d'autres ces dernières années. Il faut absolument corriger la situation.

Hier soir, durant les délibérations du comité, tous les partis représentés à la Chambre ont semblé appuyer ce processus. Il faudrait probablement qu'il y ait une entente fédérale-provinciale. Je crois que l'adoption de cette motion mènera à l'adoption du projet de loi. Celui-ci sera alors envoyé au Sénat, et il faudra ensuite obtenir l'accord des provinces participantes.

Le projet de loi à l'étude se trouve à mettre cette question à l'ordre du jour des discussions fédérale-provinciales. Cela a déjà été promis à la Chambre, mais nous attendons toujours. Par conséquent, je tiens à dire clairement que je suis en faveur de cette motion.

Je vais céder la parole à ma collègue de Calgary-Sud-Ouest pour le reste de la période qui m'était allouée.

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, je suis moi aussi heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-280 présenté par le député de Don Valley-Est. Ce projet de loi vise essentiellement à permettre le versement d'une pension d'invalidité en vertu du RPC à une personne invalide qui a versé des cotisations pendant au moins les tiers de sa période cotisable et pendant au moins cinq ans.

Avant la mise aux voix, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur deux autres aspects. D'une part, parce qu'elles occasionneront des coûts, des modifications de cette envergure devront être approuvées par deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population. Si nous adoptons le projet de loi, mais que les provinces s'y opposent, c'en est fait du projet de loi.

D'autre part, si nous l'adoptons et que deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population l'approuvent, le projet de loi ne pourra entrer en vigueur, au plus tôt, que le 1<sup>er</sup> janvier 1994, c'est-à-dire dans deux ans, un mois et quelques jours.

Le ministre a discuté avec le député de Don Valley-Est. Il est au fait de ses préoccupations et il comprend parfaitement ce qu'il souhaite pour les personnes invalides. Il a aussi promis à mon collègue d'examiner la situation au printemps de 1992 en vue de modifier le RPC. J'espère que le député écoute. À la suite de cet examen, nous pourrions améliorer les prestations versées en vertu du RPC aux personnes qui n'ont pas demandé de pension d'invalidité parce qu'elles ignoraient qu'elles pouvaient le faire. Nous pourrions alors modifier le projet de loi beaucoup plus rapidement.

Il y a deux façons d'envisager la situation. Si le projet de loi C-280 est adopté, il ne pourra pas entrer en vigueur